

**COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE**  
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

**Présents :** Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, M. Joël GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER M. Franck LEGIGAN, M. Sébastien LEMONNIER, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY.

**Excusés :** Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Gilles MALICOT, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER

**Absents :** M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER, Mme Sylvie ASSELIN, M. Manoël DUDOUIT

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvie GAUTIER

**Date de convocation :** 24 mars 2024

**Date d'affichage :** 12 avril 2024

**Nombre de conseillers en exercice :** 29

Présents : 15

Pouvoirs : 3

Votants : 18

**Délib. n°2024-034 : Amendes de police 2024 - dossier de subvention**

Le Département est attributaire de la dotation du produit des amendes de police qu'elle redistribue aux communes pour financer des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

L'aide du Département s'élève à 30 % du montant HT des travaux dans la limite de 46 000 € de dépense subventionnable. La commune ne peut déposer qu'un dossier de subvention, et ce tous les 2 ans. L'année dernière, la commune n'en a pas déposé.

Pour 2024, la commune se propose de solliciter une aide pour divers travaux de sécurisation du réseau routier :

- **Création d'une écluse dans le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)**
- **Création d'une voie douce entre le lieudit La Bessinière et le bourg de Mesnil-Raoult (RD 259)**
- **Sécurisation de l'entrée de ville route de Giéville (RD 86)**

**Motivations :**

Depuis déjà quelques années, la commune s'est engagée dans la réduction de la vitesse sur son réseau routier et la création d'infrastructures au bénéfice des piétons et cyclistes. Cette année, la commune souhaite s'attaquer à trois points noirs en termes de sécurité routière :

- **Bourg de Mesnil-Raoult :** la vitesse y est perçue excessive par les habitants (un relevé de vitesse est en cours par l'ATD) et pose problème au regard de la présence d'une école, d'une église et d'un futur cabinet dentaire. La continuité piétonne n'est par ailleurs pas assurée d'un côté de la rue à cause d'un front bâti ancien mal implanté, obligeant les piétons à descendre sur la voie. La Municipalité souhaite créer une écluse visant à casser la

vitesse des automobilistes et permettre dans le même temps d'assurer ainsi la continuité piétonne.

- **Lieudit la Bessinière** : le lieudit La Bessinière situé à moins de 200 m du bourg de Mesnil-Raoult compte plusieurs dizaines de foyers. Les habitants, en particulier des collégiens qui prennent le bus scolaire, marchent le long de la RD259 sur le bas-côté enherbé pour rejoindre le bourg. Outre l'inconfort du revêtement humide, les piétons s'exposent à un risque élevé en considération du trafic sur la RD.
- **Entrée de ville route de Giéville** : la direction de l'usine Elvir (750 salariés) se plaint régulièrement de la vitesse des véhicules à deux endroits :
  - 1) à l'entrée de l'usine où un passage piéton a été aménagé, mais pas suffisamment visible et sécurisé.
  - 2) au panneau d'entrée de ville au droit d'un parking récemment créé pour les besoins du personnel. Les véhicules descendent à vive allure la RD sans tenir compte de la réduction de vitesse à 30 km/h en vigueur, ce qui crée des situations accidentogènes à la sortie du parking.

**Description :**

Le programme de travaux portera sur 3 zones d'intervention :

- **Ecluse dans le bourg de Mesnil-Raoult (RD259)** : création d'une écluse côté droit en venant de Condé. Le trottoir sera élargi au droit de l'ancienne épicerie dont l'implantation constitue un hiatus dans la continuité du trottoir. La priorité de passage sera donnée aux automobilistes allant vers Condé.
- **Liaison douce Bessinière / bourg de Mesnil-Raoult** : création d'une voie verte de 1,5 m de large sur 160 m dans le champ agricole voisin afin de relier le lieudit au bourg de Mesnil-Raoult. L'acquisition foncière est en cours. Le propriétaire a donné son accord.
- **Route de Giéville (RD86)** : deux aménagements sont envisagés :
  - Création d'un plateau surélevé pour sécuriser le passage piéton
  - Création d'une chicane côté droit en venant de Giéville + marquage au sol + panneau 30 km/h clignotant

**Objectifs :**

- 1) Réduire la vitesse des véhicules et limiter les risques d'incivilité routière
- 2) Garantir la sécurité des traversées et continuités piétonnes

**Coût total de l'opération** : 32 862,86 € HT

- Subvention sollicitée : 9 858,86 € (30 % du coût HT plafonné à 46 000 € HT)

**Echéance des travaux** : 2<sup>nd</sup>e semestre 2024

Après délibération, le Conseil municipal :

**DECIDE**

- **Approuver le programme des travaux divers de sécurisation routière, d'un coût total de 32 862,86 € HT, ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous :**

Dépenses	€ HT		Recettes		
Création écluse bourg Mesnil-Raoult	7 112,00 €	21,64%	Département (amendes de police)	9 858,86 €	30,00%
Liaison douce lieudit La Bessinière	3 811,00 €	11,60%			
Travaux de sécurisation route de Giéville	21 939,86 €	66,76%	Autofinancement commune	23 004,00 €	70,00%
<b>TOTAL</b>	<b>32 862,86 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>32 862,86 €</b>	

- **Solliciter une subvention de 9 858,86 € (30 % du coût HT) auprès du Département de la Manche au titre du programme 2024 des amendes de police ;**

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 050-200063592-20240404-DELIB2024\_34-AU

- **Habiliter Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant**

Pour : 18	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,  
Laurent PIEN**

